



## Licence Musicologie

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musicologie. 2017, Université François-Rabelais de Tours.  
hceres-02026932

**HAL Id: hceres-02026932**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026932>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Musicologie

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'Homme et des sociétés

Établissement déposant : Université François-Rabelais de Tours

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Musicologie* offre une formation complète et spécialisée dans le domaine de la musique, conjuguant les approches théoriques et pratiques de la discipline. Cette formation s'adresse prioritairement à des étudiants possédant déjà une expérience de la pratique musicale. Le socle de l'offre de la formation repose sur l'histoire de la musique, l'initiation à la musicologie, l'analyse et la technique de l'écoute, l'initiation à l'écriture, la pratique du chant et la formation aux outils de composition musicale assistée par ordinateur. Elle offre trois parcours : *Musicien-interprète*, *Musique et musicologie* et *Jazz et musiques actuelles*, ainsi qu'un cursus franco-allemand en partenariat avec la Folkwang Universität der Künste de Essen.

La licence forme aux métiers de l'enseignement du premier et du second degré (après l'obtention d'un master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-MEEF*), au métier de musicien intervenant en milieu scolaire (après obtention du Diplôme universitaire de musicien intervenant en milieu scolaire), à celui de formateur en école de musique (après obtention d'un diplôme d'état ou d'un certificat d'aptitude à l'enseignement) ainsi qu'aux métiers de la médiation culturelle.

## Analyse

Objectifs
<p>Le point fort de cette formation est de préparer les étudiants à des objectifs professionnels précis. Cet enjeu explique la présence de trois parcours bien définis. Cette organisation (trois parcours adossés à un tronc commun) est « spécifique » dans le paysage universitaire français.</p> <p>La singularité de cette licence provient également du niveau nécessaire et des conditions indispensables pour l'intégrer dès la première année (L1). En cela, elle est un prolongement d'un parcours personnel entrepris en parallèle des enseignements obligatoires du secondaire. En raison de ces objectifs à la fois d'exigence à partir de la première année et professionnels, cette formation s'appuie sur un nombre important de partenaires locaux ou régionaux (Conservatoire régional et associations). Elle est ainsi largement ancrée dans le tissu culturel de la région, ce qui en fait un atout.</p>
Organisation
<p>L'organisation de la formation paraît tout à fait cohérente avec les objectifs scientifiques et professionnels proposés par la licence. Les trois années s'appuient sur un enseignement de tronc commun visant à transmettre les méthodes d'analyse de la discipline ainsi que la maîtrise de l'histoire de la musique. Trois parcours assurent en parallèle une spécialisation, tenant compte des acquis et du parcours antérieurs des étudiants. En effet, deux des trois parcours (<i>Musicien-interprète</i> ; <i>Jazz et musiques actuelles</i>) nécessitent un diplôme préalable (concours d'entrée au Conservatoire de Région de Tours) ou la réussite de tests, ainsi que le paiement de droits à des structures partenaires (conservatoire et association « Jazz à</p>

<p>Tours »), impliquant une pratique musicale antérieure et un investissement important. De cette manière, les collaborations avec le conservatoire régional et l'association « Jazz à Tours » ne peuvent qu'être étroites. Selon le parcours, l'orientation professionnelle est différente. Le parcours <i>Musique et musicologie</i> est orienté vers un master <i>MEEF</i>. Les deux autres sont davantage dédiés à la pratique, en relation privilégiée avec les partenaires. Il est en revanche difficile de mesurer la relation avec la Folkwang Universität der Künste de Essen et l'organisation de la licence franco-allemande.</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>Par son organisation en trois parcours, la formation se positionne de façon avantageuse dans l'environnement régional. En effet, l'Université de Tours n'est pas la seule licence dans ce domaine, mais elle est bien positionnée grâce à sa diversité de choix. Le parcours <i>Jazz et musiques actuelles</i> n'aurait, selon le dossier, pas d'autre équivalent en France. Ce positionnement expliquerait le large bassin géographique de recrutement des étudiants (académies de Clermont-Ferrand, Rennes, Caen). Ce seul critère semble témoigner du sérieux de la formation et de la justesse des choix effectués. Parallèlement, la formation a développé sept partenariats à l'échelle locale et régionale, à la fois nécessaires pour l'acquisition et l'entretien des pratiques (conservatoire, association « Jazz à Tours »), dans le cadre de l'enseignement (Centre d'études supérieures de musique et de danse Poitou-Charentes, ensemble vocal universitaire, moments musicaux de Touraine) et des débouchés professionnels (Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique). Dans le cadre de l'Université, cette licence paraît fonctionner de façon autonome. Elle ne mutualise ainsi aucun cours avec d'autres licences.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique est constituée de 15 titulaires (5 professeurs d'université-PR, 5 maître de conférence-MCF et 5 professeurs agrégés-PRAG). L'encadrement des étudiants s'avère satisfaisant, bien qu'il manque un titulaire spécialiste de musique contemporaine. La formation s'appuie également sur des spécialistes musicologues étrangers, accueillis grâce aux accords bilatéraux Erasmus. Le suivi pédagogique de la formation est correctement géré. Trois responsables, un par année, accompagnent les étudiants. Le responsable des L1 est aussi chargé du suivi de l'ensemble de la licence. Le responsable de la licence assume également la présidence des comités de suivi des parcours. Les enseignants se réunissent également dans le cadre d'un atelier de réflexion pédagogique et d'un conseil de département limité aux titulaires.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Les effectifs de cette formation tournent autour de 200 étudiants. Ceux-ci ont augmenté depuis l'ouverture des trois parcours. La L1 se situe entre 100 et 130 étudiants inscrits. La deuxième année (L2) se compose de 40 à 70 étudiants. La troisième année (L3) fonctionne avec une trentaine d'étudiants. Le parcours <i>Jazz et musiques actuelles</i> est limité à 10 places par niveau. La majorité relève du parcours <i>Musique et musicologie</i>. Le taux de réussite doit tenir compte des abandons. Le taux d'abandon est très important en L1. En 2011-2012 et 2012-2013, il est proche de 50 %. Il a baissé en 2013-2014 et 2014-2015 en se rapprochant d'un tiers. Cette baisse des abandons est le fruit de la mise en place de groupes de niveaux au premier semestre de la L1, depuis la rentrée 2013. Ces groupes de niveaux permettent un suivi mieux adapté des étudiants en difficulté pour la formation musicale (déchiffrement, technique chantée et écriture).</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique font partie de l'équipe d'accueil « Interactions culturelles et discursives » ou du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance. La place de la recherche est limitée au niveau de la licence. Elle se fait essentiellement par l'intermédiaire des expériences des enseignants titulaires et des professeurs invités. On peut toutefois relever deux initiatives pédagogiques visant une initiation à la recherche : il est ainsi demandé aux étudiants, dans le cadre de l'histoire de la musique, un travail de recherche supposant la consultation des fonds de la bibliothèque musicale de Touraine. Une « bourse aux idées » est également organisée chaque année en L3 pour aider les étudiants à déterminer leurs sujets de master recherche.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Un module d'orientation, de bilan et d'insertion en licence (MOBIL) a été mis en place à l'échelle de l'Université en 2012. Il est destiné à aider les étudiants à réfléchir à leur projet professionnel. La formation elle-même ne semble pas très active sur ce point, alors même que ces partenariats sont nombreux avec les institutions culturelles locales et régionales et qu'elle affiche des objectifs de professionnalisation. On peut donc le</p>

<p>regretter. Par ailleurs, il n'y a qu'un intervenant professionnel par an dans la formation, ce qui paraît fort peu.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Des stages, à visée professionnelle, sont prévus dans le cadre du dispositif MOBIL pour la préparation d'un master <i>MEEF</i> (stage d'observation dans les écoles primaires et les collèges). Ils sont validés par un rapport de stage. Il existe également des projets personnels en L3 pour les parcours <i>Musicien-interprète</i> et <i>Jazz et musiques actuelles</i>. Chaque étudiant est invité à travailler sur un projet personnel, consistant en une prestation musicale, défendue par un rapport. La formation ne semble pas en revanche valoriser la pratique du stage qui s'avère pourtant essentielle à l'insertion professionnelle des étudiants dans les métiers de l'art et de la culture, puisque la plupart des métiers auxquels peuvent prétendre les étudiants après la licence nécessitent un complément de formation (master <i>MEEF</i>, Diplôme universitaire de musicien intervenant en milieu scolaire, diplôme d'état ou d'un certificat d'aptitude à l'enseignement). Seul le cursus franco-allemand mène une politique de stage importante puisque en L3 les étudiants ont obligation de suivre un stage en milieu professionnel dans le pays partenaire.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Le cadre des accords bilatéraux Erasmus et celui de la licence franco-allemande avec l'Université d'Essen favorisent les échanges enseignants et étudiants. La licence franco-allemande est la plus active sur ce point puisque les effectifs font état d'un étudiant allemand pour huit français en L1 (soit 12,5 %), de deux étudiants allemands pour trois français en L2 (66,6 %), mais de zéro étudiant allemand en L3.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>La formation de musicologie est très spécialisée, puisqu'elle demande, pour deux de ses parcours, un bon niveau, nécessitant un diplôme du conservatoire (<i>Musicien-interprète</i>) ou la réussite de tests (<i>Jazz et musiques actuelles</i>). Malgré cette forme de sélection, les acquis des nouveaux étudiants sont hétérogènes. De fait, depuis 2013 les enseignants ont constitué des groupes de niveaux en L1 dont l'efficacité se mesure par un taux d'abandon en nette baisse.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>De façon cohérente, les cours sont dispensés en cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) ou travaux pratiques (TP) selon la nature des enseignements. Les cours sont privilégiés pour les matières théoriques telle que l'histoire, tandis que de petits effectifs sont nécessaires à la pratique de l'écoute, de l'écriture (TD) et à l'apprentissage des instruments ou du chant (TP). Une politique d'établissement est menée depuis plusieurs années pour aider l'adaptation des publics à contraintes particulières. Le dispositif prend le nom de Régime spécial d'étude (RSE) et concerne les étudiants salariés, en double cursus, chargés de famille, en situation de handicap... Les principales mesures proposées dans le cadre du RSE sont l'aménagement d'études et la possibilité de disposer de modalités de contrôle de connaissances adaptées.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>L'évaluation des étudiants se fait en accord avec les exigences de la discipline. Le contrôle continu est particulièrement adapté pour apprécier l'évolution technique des étudiants. Les examens finaux s'appliquent davantage aux matières théoriques.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Le suivi de l'acquisition des compétences se fait essentiellement par la tenue de contrôles continus réguliers. Etant donnée la nature de la discipline et les effectifs étudiants raisonnables, on peut en effet estimer que l'organisation de contrôles continus réguliers est suffisante pour mesurer les niveaux et progrès des étudiants</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Il n'existe aucune donnée concernant le suivi des étudiants, ce qui constitue un manque indéniable. Toutefois, cette</p>

absence ne saurait être reprochée à l'équipe titulaire puisque cette tâche est en effet du ressort de l'observatoire de la vie étudiante.

#### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement au sein de la formation. Il existe en revanche un comité de suivi au sein des parcours ainsi qu'un atelier de réflexion pédagogique, mais ni les modalités de leur organisation ni leur fonctionnement ne sont clairement expliqués, ce que l'on peut évidemment déplorer.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- La clarté dans l'indication d'un niveau minimal requis à l'entrée en L1, essentielle pour une formation si spécialisée et exigeante.
- La proposition de trois parcours différents ainsi que d'un parcours franco-allemand, donnant la possibilité aux étudiants de vraiment se spécialiser.
- Le parcours *Jazz et musiques actuelles* n'a pas d'équivalent en France.
- L'importance des partenaires, à des échelles locales et régionales.
- Un bon encadrement pédagogique.
- Le dynamisme et la capacité à répondre aux attentes des nouveaux étudiants.

### Points faibles :

- Il n'existe pas d'enquête sur le suivi des diplômés.
- Il n'existe pas de conseil de perfectionnement.
- La pratique du stage est peu valorisée, ce qui paraît en contradiction avec les objectifs de professionnalisation affichés.

### Avis global et recommandations :

Cette licence présente un modèle original de formation, solidement adossée aux institutions et aux structures locales et régionales. Elle paraît répondre parfaitement à la qualité de la spécialisation attendue à ce niveau de formation. Les dispositifs d'évaluation de la formation et la professionnalisation devraient cependant être renforcés.

# Observations de l'établissement



Tours, le 20 mai 2017  
Monsieur le Président de l'Université  
François-Rabelais de Tours

---

Université  
François-Rabelais  
de Tours

60, rue du Plat d'Étain  
BP 12050  
37020 Tours Cedex 1

---

[www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

**Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation**

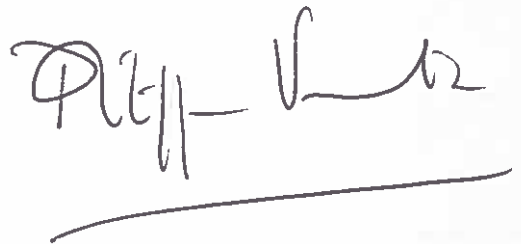
Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université  
Philippe Vendrix



---